



ACADÉMIE
DE
BORDEAUX

Subvention 1^{er} équipement du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Les chefs d'établissements, agents-comptables et gestionnaires des lycées viennent de recevoir un mail de la part de la directrice-adjointe de l'Education du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine les informant de l'attribution de subventions permettant aux lycées professionnels l'achat du premier équipement nécessaire aux lycéens inscrits dans les filières professionnelles.

Il est précisé dans le mail que « cette nouvelle modalité a reçu l'approbation de vos représentants ».

A&I s'interroge sur le sens donné par le Conseil régional au mot « représentants ».

Dans un fonctionnement démocratique, le terme représentants désigne les membres élus représentants d'organisations syndicales. A ce jour, aucune instance d'A&I n'a approuvé la mise en place par le Conseil régional de l'attribution de subventions reportant, une fois encore, le travail sur les personnels administratifs et plus particulièrement d'intendance.

Une demande d'audience a de nouveau été envoyée à M. le Recteur ce jour, après celle formulée lors du CTA du 1^{er} juillet. Nous souhaitons fortement que notre rôle d'autorité fonctionnelle dans les collèges et les lycées soit fermement réaffirmé par notre autorité hiérarchique auprès des collectivités de rattachement mais également que soit négocié ce transfert de missions nouvelles non prévues par nos statuts, non rémunérées et non prises en compte pour l'attribution des moyens en personnels.

Il a été rappelé au Recteur que la mise en place des mesures prises par le Conseil régional à la rentrée scolaire comme la reprise de notre présence aux groupes de travail est suspendue à cette audience.

A&I ne manquera pas de vous informer de la réponse ou non de M. le Recteur.

Dans l'attente, A&I vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

Sandrine Brana, Secrétaire académique A&I



administratifs de l' 